



Déclaration d'Association N°140/RDA/J05/BAPP du 03 juin 2003

Yaoundé, le 29 Février 2008

Monsieur le Directeur Général
CAMEROON RADIO
AND TELEVISION CRTV

Réf : 21/PR/PR-2/08

Objet : Protestations contre les déclarations de monsieur Charles NDONGO

Monsieur le Directeur Général,

La Commission Indépendante Contre la Discrimination et la Corruption vous informe qu'elle reçu des milliers de dénonciations suite aux déclarations de monsieur Charles NDONGO, votre proche collaborateur qui aurait déclaré en direct le 25 février sur les écrans à propos du vaste mouvement de grève ayant paralysé la capitale économique, que :

« Douala n'est pas le Cameroun »

Les citoyens sont profondément choqués par de tels propos qui cultivent la xénophobie, le tribalisme, la haine et la division, et participent d'une entreprise dangereuse dont personne n'ignore les conséquences pour la paix et la coexistence des différentes composantes ethno culturelles du pays.

La Commission s'étonne que certains de vos collaborateurs se comportent comme s'ils détenaient un titre foncier sur cet organe de communication publique et ne se gênent pas d'y développer une idéologie d'appropriation sectaire et égocentrique.

La Commission vous fait connaître sa très vive émotion en même temps qu'elle élève une protestation énergique devant ce genre de travers.

En attendant d'être informé des mesures que vous entendez mettre en œuvre pour éviter la répétition de ce qui est du reste une atteinte à la morale nationale et à l'ordre public voire une incitation au fractionnisme tribal et régionaliste, la Commission vous présente ses meilleurs compliments.



**Le Président de la Commission
Jean Claude SHANDA TONME**

PJ.